



# RÈGLEMENT DU FESTIVAL DE COURT-MÉTRAGE

## IMAGA 2

### I. PRÉSENTATION DU FESTIVAL

Le festival de court-métrage "Imaga 2", organisé par Pink Castor SASU en association avec l'auteur-réalisateur Bastien Balt, se déroulera le 18 septembre 2026 au Cinéma Marlymages, situé au 39 Rue de Metz, 57155 Marly, dans le cadre de la semaine du court-métrage.

### II. OBJECTIFS DU FESTIVAL

Le festival vise à promouvoir les courts-métrages fantastiques et fantaisistes, en offrant une plateforme aux réalisateurs pour présenter leurs œuvres. Une sélection de 20 courts métrages d'une durée inférieure à 10 minutes sera proposée au public.

### III. MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### 1. Catégories de participation :

- **Catégorie Tapis-Rouge** : Inscription gratuite.
- **Catégorie Grand Écran** : Inscription au tarif de 5€ par film proposé.

En plus de ces deux catégories, chaque film inscrit est automatiquement éligible au prix "Coup de Coeur Marlymages" et au prix "Coup de coeur du Public" (défini par le vote du public pendant la soirée de projection).

#### 2. Conditions d'inscription :

- Les films doivent être originaux et réalisés par des auteurs de la région ou d'ailleurs.
- Les dialogues des films, lorsqu'ils existent, doivent être impérativement en langue française. (langue originale ou doublage, pas de sous-titrage)
- Les films doivent obligatoirement être des fictions (prise de vue réelle ou animation) et appartenir aux genres fantastique, science-fiction, dystopique, chimérique.
- **Contraintes techniques** : Seuls les films dont les prises de vue sont horizontales (pas de films à la verticale façon smartphone) seront acceptés. Pas d'utilisation d'IA Générative.

- Les films peuvent être inscrits via la plateforme Filmfest. A titre exceptionnel, nous pouvons accepter une candidature par mail à l'adresse suivante : [prod@pinkcastor.com](mailto:prod@pinkcastor.com) (merci de nous fournir un lien de visionnage)

### 3. Calendrier :

Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 15 mai 2026.

- Le jury de sélection se réunira le 30 mai 2026 au plus tard pour délibérer.
- L'annonce des films sélectionnés sera faite par mail le 1er juin 2025.

## IV. SÉLECTION ET PROGRAMMATION

- Tous les films soumis seront visionnés par un jury composé de professionnels de l'audiovisuel et de responsables de programmation.
- Les critères de sélection incluront l'originalité, la qualité du son et de l'image, ainsi que la qualité scénaristique.
- La liste des films sélectionnés sera publiée sur les réseaux sociaux du festival.

## V. CARACTÉRISTIQUES DU FICHER

- Les films sélectionnés doivent être fournis en format numérique, idéalement au format DCP (Digital Cinema Package) pour la projection.
- Une version de qualité (ProRes, HD encodage H264, format MOV, AVI ou MP4) du film sélectionné sera également demandée.
- Les fichiers doivent être transmis via un lien de téléchargement ou sur un stockage en ligne, et doivent être testés préalablement pour garantir leur conformité à la diffusion en salle.

## VI. PRIX ET RÉCOMPENSES

Pour obtenir un prix, chaque film **doit obligatoirement être représenté** par une personne physique durant la soirée de projection. Exceptionnellement, et sous justificatifs, le représentant du film peut intervenir en visioconférence durant la soirée.

### 1. Catégorie Tapis Rouge :

- Trophée Imaga Tapis Rouge 2026 : La palme du festival sur votre affiche, et le trophée souvenir.

### 2. Catégorie Grand Écran :

- Trophée Imaga Grand Écran 2025 : Diffusion d'une semaine durant les avant-séances du cinéma Marlymages et dans d'autres réseaux de diffusions.

### **3. Prix “Coup de Coeur Marlymages”**

Trophée Marlymages + une diffusion au cinéma MarlyMages.

### **4. Prix “Coup de coeur du public”**

La palme du festival sur votre affiche, et le trophée souvenir.

## **VII. ASSURANCE ET TRANSPORT**

- Chaque participant garantit qu'il détient tous les droits nécessaires sur le film soumis, y compris les droits musicaux.
- Le festival ne pourra être tenu responsable des vols, pertes ou dommages causés aux copies des films.
- Les frais de transport des réalisateurs ou de leurs représentants ne seront pas pris en charge par le festival. Toutefois, une navette pourra être organisée pour récupérer à la gare de Metz les réalisateurs ou représentants des films résidant à plus de 60 kms de Marly.

## **VIII. INVITATION**

- Le festival "Imaga" est en entrée libre au public. Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités au festival.
- L'association organisatrice ne prend pas en charge l'hébergement et/ou les frais de déplacements des réalisateurs ou de leur équipe, et aucun des auteurs ne pourra prétendre à rémunération pour la diffusion de son film pendant le festival. Toutefois, l'association assurera aux réalisateurs des films programmés un catering (boissons et petite collation).

## **IX. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

- La participation au festival implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.
- En cas de litige, les participants s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice.

## **X. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

- Les données personnelles recueillies lors de l'inscription seront utilisées uniquement dans le cadre du festival et ne seront pas communiquées à des tiers sans accord préalable.